



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 24 FEVRIER 2024

Affaire n° 31-20240224

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres
Lot n° 1 : VRD / Clôtures / Espaces verts
Modification n° 3 au marché n° VI2020.73**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

1er mars 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 16 février 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 43
- représentés : 5
- absent : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi vingt-quatre février à neuf heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noëline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Schneeberger, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Étaient représentés :

Marie Hélène Genna-Payet par Liliane Abmon, Jack Gence par Mansour Zarif, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé par Mimose Dijoux-Rivière, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Était absent :

Gilles Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 31-20240224

**Construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de
Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres
Lot n° 1 : VRD / Clôtures / Espaces verts
Modification n° 3 au marché n° VI2020.73**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2194-2,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2023,

Vu le rapport n° 31-20240224 présenté au Conseil Municipal du 24 février 2024,

Considérant que dans le cadre des travaux de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.73 du lot n° 1 VRD / Clôtures / Espaces verts a été notifié le 9 juin 2020 à l'entreprise SARL BETCR – 85 rue du Général de Gaulle, C. Commercial du Forum – Local 40 – 97434 Saint Gilles les Bains, pour un montant global et forfaitaire de 608 887,03 €TTC,

Considérant que dans le cadre des travaux d'aménagement de l'endiguement de la ravine, il est nécessaire de prendre en compte des travaux correspondant à des adaptations rendues indispensables en cours de chantier. En effet, suite aux missions géotechniques G3 et G4, le bureau d'études a émis des prescriptions complémentaires obligatoires et nécessaires à la sécurisation de l'ouvrage,

Considérant qu'un devis a été demandé à l'entreprise SARL BETCR et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de + 5 172,00 € HT soit 5 611,62 € TTC,

Considérant qu'un Ordre de service n° 4 en date du 22 mai 2023 a été notifié à l'entreprise afin de réaliser les dits travaux, qui sont aujourd'hui exécutés,

Considérant que l'incidence financière de la modification sur le marché initial est la suivante :

- Montant initial :	561 186,20 € HT soit 608 887,03€ TTC
- Avenant n°1	n'a pas d'incidence financière
- Avenant n°2 :	130 626,50 € HT soit 141 729,75 €TTC
- Modification n°3 :	5 172,00 € HT soit 5 611,62 €TTC

Considérant que le nouveau montant du marché est de 696 984,70 € HT soit 756 228,40 € TTC, ce qui représente une augmentation de 24,19% du montant total du marché initial,

Considérant que les travaux d'adaptation n'entraînent aucun délai supplémentaire et s'inscrivent suivant le planning indice 1 du 13 avril 2022,

Considérant qu'au vu de la diversité des acteurs et protagonistes dans la gestion de ces dossiers ayant généré des surcoûts importants, la collectivité se réserve le droit de rechercher toute responsabilité susceptible d'avoir généré ces surcoûts et en conséquence, d'intenter le cas échéant, toute action récursoire qui en découlerait,

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,

Le Conseil municipal,
réuni le samedi 24 février 2024 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions),

Article 1 La présente modification n°3 au marché VI2020.73 passé avec l'entreprise BETCR,

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer ledit marché, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à leur exécution.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance,

Par délégation de fonction,

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
MODIFICATION N°3

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics
256, Rue Hubert Delisle
97430 Le Tampon
Tél: 02 62 57 86 78

B - Identification du titulaire du marché public

SARL BETCR
43 Lotissement Longuet – Ermitage - 974 22 LA SALINE
Tél : 0692 25 33 19
Adresse électronique : cyrille.ramsamy@betcr.re

C - Objet du marché public

CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS A la plaine des cafres
LOT 01 : VRD / CLOTURES / ESPACES VERTS

Marché : VI 2020.73
Date de la notification du marché public : 09 juin 2020
Montant initial du marché public : 608 887,03 € TTC
Délai d'exécution des travaux : 14 mois (hors période de préparation et congés légaux), suivant planning ind01 du 13 04 2022

D - Objet de la modification du marché public

▼ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de construction d'une crèche (Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants) à la Plaine des Cafres, le marché de travaux VI2020.73 du lot 1 VRD / Clôtures / Espaces verts a été notifié 09 juin 2020 à l'entreprise SARL BETCR – 85 rue du Général de Gaulle, C. Commercial du Forum – Local 40 – 97434 Saint Gilles les Bains, pour un montant global et forfaitaire de 608 887,03 € TTC.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'endiguement de la ravine, il est nécessaire de prendre en compte des travaux correspondant à des adaptations rendues indispensables en cours de chantier. En effet, suite aux missions géotechniques G3 et G4, le bureau d'études a émis des prescriptions complémentaires obligatoires et nécessaires à la sécurisation de l'ouvrage.

Un devis a été demandé à l'entreprise SARL BETCR et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de + 5 172,00 € HT soit 5 611,62 € TTC.

Au total, la modification n°3 relative à ces travaux entraîne une plus-value de **+ 5 172,00 € HT soit + 5 611,62 € TTC.**

Ces travaux seront passés en application de l'article R.2194-2 du Code de la commande Publique.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2023 a émis un avis favorable à la passation de la présente modification.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 23 compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget.

E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

- Montant initial :	561 186,20 € HT soit 608 887,03€ TTC
- Avenant n°1	n'a pas d'incidence financière
- Avenant n°2 :	130 626,50 € HT soit 141 729,75 €TTC
- Modification n°3 :	5 172,00 € HT soit 5 611,62 €TTC

Le nouveau montant du marché est de 696 984,70 € HT soit 756 228,40 € TTC, ce qui représente une augmentation de 24,19% du montant total du marché initial.

F – Durée du marché

Les travaux complémentaires n'entraînent aucun délai supplémentaire.

G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL BETCR 43 Lotissement Longuet Ermitage 974 22 La Saline		

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)